



Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Aménagement-Environnement/GEMAPI : recherche, développement et expérimentation dans le cadre du projet pilote expérimental : convention entre la 3CO et SEA BOOST

Séance du 13/03/2025

2^{ème} convocation

Délibération n° 28

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 mars 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 13 mars 2025 à 07 heures 30 minutes au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, ATTIBOU Zaïnati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, FARADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, BOURA MCOLO Vita.



Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le projet MAYROOT (2023/2024) réalisé en partenariat au préalable entre la 3CO, SEABOOST et le Parc naturel marin de Mayotte visant à étudier l'opportunité de restauration de mangroves sur la baie de Chiconi et Soulou grâce à la solution « ROOT »,

Vu les résultats favorables au déploiement de la solution « ROOT » sur le secteur de Mangajou dans la baie de Chiconi,

Vu la sélection de la 3CO pour l'appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires côtiers à l'érosion » en partenariat avec SEABOOST, dont la démarche mise en œuvre par SEABOOST a pour objectif de concevoir, déployer et valider une solution inspirée de la mangrove, adossée aux savoir-faire et ressources mahoraises, visant à reproduire une partie des effets de la mangrove sur l'environnement local et tout particulièrement ses performances de protection contre l'érosion et d'habitat / de nurserie pour certaines espèces locales.

Considérant que SEABOOST s'appuiera sur son expertise dans ce type de projet, sur les résultats de l'étude MAYROOT, et sur sa compréhension du contexte local pour définir :

- Une solution pertinente et adaptée au contexte local
- Un schéma de déploiement pertinent dans les conditions observées et/ou documentées.

Considérant que la démarche proposée se décline en 3 étapes et permettra de répondre aux questions et enjeux suivants :

Question expérimentale	Enjeux
Peut-on effectivement reproduire in situ des effets similaires à ceux exercés par la mangrove sur les vagues et les courants, afin de réduire leurs effets sur l'érosion littorale ?	Caractériser la capacité à réduire les forçages incidents au niveau de l'école de Mangajou avec une solution inspirée de la nature pour répondre à l'urgence de protection côtière sur ce site
Peut-on comparer ces effets avec ceux d'ouvrages de protection plus traditionnels ou usuels dans les pratiques de l'ingénierie côtière ?	Evaluer la capacité des approches de réhabilitation de mangroves à répondre à un enjeu de protection littorale de façon comparable ou complémentaire à un ouvrage traditionnel.
Peut-on concevoir une solution de protection côtière qui reproduise structurellement les propriétés des palétuviers, et qui puisse être assemblée et déployée par les communautés locales sans moyen de travaux lourds (engins, moyens maritimes, ...) ?	Démontrer la capacité à concevoir et déployer des solutions lowtech dans des contextes peu industrialisés, afin de répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique sur les zones littorales avec une solution répliquable et locale

Est-ce que la création d'un contexte hydrodynamique favorable à la mangrove (le cas échéant) est une condition nécessaire et/ou suffisante à sa restauration spontanée sur le site du projet ?

Mesurer les effets d'une dissipation significative de l'énergie des vagues et des courants sur la réhabilitation spontanée de la mangrove ou sa progradation depuis une zone adjacente, si tant est qu'elle soit écologiquement connectée (apport de propagules sur le site à restaurer)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De valider le plan de financement suivant :

	COUT DU PROJET	COFINANCEMENT		
		SEABOOST	3CO	Ministère de l'écologie
TOTAL	472 900€ HT	15 000€ HT (*)	227 900 € HT	230 000 € HT

- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13/03/2025

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

Le président de la 3CO
**Président de la Communauté
 des Communes du Centre-Ouest**

